



Rente d'éducation pour mes 2 enfants

Par **plato114**, le **17/06/2019** à **17:34**

Bonjour,

J'ai perdu ma femme il y a plus de 6 mois et je reste seul avec mes deux enfants de 6 et 9 ans.

Mes enfants ont le droit à une rente d'éducation mais l'organisme réclame un RIB au nom de chacun des enfants.

Si je crée des comptes courant pour chacun de mes enfants je vais avoir des frais de tenue de compte dans ma banque j'en ai pour 240 € par an !!

Je trouve ridicule de devoir dépenser cette somme, je préférerais l'utiliser pour mieux vivre avec mes enfants.

Je connais une maman dans l'école de mes enfants qui est aussi veuve et les rentes lui sont versées directement sur son compte bancaire !!!

Je dois dire que c'est une bataille dont je me passerai bien !!!!

Merci de bien vouloir m'éclairer et m'aider

Christophe

Par **Visiteur**, le **17/06/2019** à **17:54**

Bonjour

N'hésitez pas à poser la question au médiateur de la compagnie.

Dans la majorité des cas, les assureurs versent automatiquement ou acceptent de verser la rente sur le compte des parents.

Si vous ne trouvez pas d'accord, voyez avec votre banque pour ouvrir un livret dédié aux enfants et y faire virer la rente. Il fonctionne bien entendu sous votre signature en tant que représentant légal. Il existe des livrets spéciaux pour les enfants dans la plupart des banques, avec un taux supérieur aux livrets courants. A partir de 12 ans, vous pourrez aussi leur ouvrir

un "livret jeune"...

BON COURAGE !